

## **N'ATTENDEZ PAS : CLIQUEZ ! CHEQUE CULTURE 2016**

Pensez à demander votre Chèque culture en ligne sur le Portail Malin **entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 novembre**. En passant commande avant le **15 octobre 2016**, vous recevrez votre chèque culture avant les fêtes de fin d'année.

### COMMENT LE DEMANDER ?

#### Renouvellement :

1. Saisissez votre identifiant RH et votre date de naissance.
2. Confirmez votre adresse de réception du chèque culture.
3. Validez et c'est fini.

#### 1ere demande :

1. Connectez-vous sur le Portail Malin [[www.portail-malin.com](http://www.portail-malin.com)  
Nom d'utilisateur: offre - mot de passe : sociale]
2. Cliquez sur l'espace dédié : « sports et activités culturelles et Chèque culture » en page d'accueil.
3. Cliquez sur « Je demande mon Chèque culture 2015 »
4. Saisissez votre identifiant RH et votre date de naissance.
5. Complétez votre adresse de livraison.
6. Validez votre demande de Chèque culture 2015.

### QUI PEUT EN BENEFICIER ?

D'une valeur de 25 euros, le chèque culture est accessible aux fonctionnaires et salariés permanents qui étaient en activité au 30 juin, avec le niveau de rémunération suivant :

- pour les fonctionnaires : inférieur ou égal à l'indice brut 548
- pour les salariés CDI/CDII : inférieur ou égal à 25892.59 euros de Salaire Brut Annuel équivalent temps plein.

NB : Les situations de temps partiel n'entraînent pas de recalcul de l'éligibilité.

### QUELS ACHATS AVEC LE CHEQUE CULTURE ?

- Livres, CD, DVD auprès de prestataires affiliés
- Billets de spectacle auprès de Toulousins

### LES ENSEIGNES :

FNAC / Espaces culturels de Carrefour, Leclerc et de Géant / Cultura / Joué Club / La Grande Récré / TOYS R US ....